

## La Tunisie célèbre, vendredi, le 20ème anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant



TUNIS, 19 nov. 2009 (TAP) - La Tunisie célèbre, vendredi 20 novembre 2009, le 20ème anniversaire de la promulgation de la Convention internationale des droits de l'enfant, sous le signe 'Dignité, développement et dialogue ».

C'est en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle que l'enfant doit être crédité de la protection de la société. A cet effet, la convention place l'intérêt de l'enfant au-dessus de toute autre considération, et œuvre à la garantie de sa protection et des soins nécessaires à son bien-être et à son développement harmonieux.

Comme chaque année, la Tunisie organise le mois de la protection de l'enfance, à partir du 20 novembre, date de l'adoption de la convention internationale des droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Tunisie est en droit d'être fière des acquis avant-gardistes réalisés au profit de l'enfance, grâce à la direction judiciaire du président Zine El Abidine Ben Ali et son attachement aux droits de l'Homme dans leur globalité et leur complémentarité, afin de garantir la dignité et l'intégrité de l'individu.

Cette vision clairvoyante intègre la protection de l'enfant dans une vision globale des droits de l'Homme et la considère comme étant indissociable de ces droits.

Toutes les conditions idoines sont, ainsi, réunies pour développer les potentialités de l'enfant et le protéger de tout ce qui peut menacer son existence. Ce qui permet au pays de passer du stade de la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant à celui de la protection de ses droits dans leur globalité, et de viser des perspectives plus larges dans le sens du bien-être de l'enfance.

A cet effet, l'effort national est axé sur le développement des législations, mécanismes, plans et programmes en vue de conforter les droits de l'enfant, dans les domaines de la santé, l'éducation, la protection et les loisirs.

Ces orientations visent, également, l'instauration des traditions du dialogue constructif, entre tous les membres de la famille, et la consolidation de la place de l'enfant dans la société. C'est ce qui se reflète à travers la création du parlement de l'enfant, des conseils municipaux des enfants et des clubs des enfants parlementaires, en tant qu'espaces d'adaptation à l'exercice de la démocratie et d'éducation aux valeurs de citoyenneté, de participation responsable à la vie publique, sans discrimination entre les genres, les catégories sociales et les régions.

La Tunisie a été l'un des premiers pays à avoir adopté la convention des droits de l'enfant en 1991. Elle s'est dotée, en 1995, d'un Code de protection de l'enfant. Ce code est considéré comme un acquis avant-gardiste à travers son contenu et les principes qu'il énonce pour garantir les droits de l'enfant à la protection.

Ce Code demeure un phare dans l'Histoire moderne de la Tunisie et le reflet de l'intérêt accordé à l'enfance.

Désormais, la Tunisie progresse avec assurance sur la voie de la consolidation des acquis réalisés au profit de l'enfance, dans les divers domaines, sociaux, médico-sanitaires et éducatifs, tout en oeuvrant pour la diffusion, à large échelle, de la culture des droits de l'enfant et la promotion de la condition de l'enfance en tant que meilleur investissement pour le futur.